

Département : SAVOIE
Arrondissement : ALBERTVILLE
Commune : VAL D'ISERE

Envoyé en préfecture le 10/03/2020
Reçu en préfecture le 10/03/2020
Affiché le 10/03/2020
ID : 073-217303049-20200302-2020_02_24_BIS-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT, le 2 mars à 18h00

DELIBERATION N° 2020.02.24 BIS

Le Conseil Municipal de la Commune de VAL D'ISERE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc BAUER, Maire.

Présents : M. Marc BAUER, M. Gérard MATTIS, Mme Emmanuelle VAUDEY, M. Michel BOBBI, Mme Audrey NALIN, M. Sébastien FRISON, Mme Florence COSTERG, Denise BONNEVIE, M. Didier BONNEVIE, M. Jean Charles BORASO, Mme Jane GRIFFITHS, Mme Marie Laure MATTIS, M. Nicolas MORIANO, Mme Corinne REVERSADE, Mme Dominique MAIRE, M. Patrick MARTIN Mme Véronique PESENTI GROS

Nombre de Conseillers

En exercice :	19
Présents :	17
Votants :	18

Absents : M. Pascal NARBONI, M. Philippe BOREL (procuration à M. Nicolas MORIANO)

Secrétaire de séance : Mme Jane GRIFFITHS

La convocation a été envoyée le 25 février 2020
La convocation a été affichée le 25 février 2020

**OBJET : Adoption du budget primitif – Année 2020
Budget Annexe Régie des Pistes et de la sécurité**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-1, L2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif ;

VU la loi n°2019 -1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe Régie des Pistes et de la Sécurité ; et, qui prévoit la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur au budget primitif N+1 ;

CONSIDERANT la possibilité de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 dès le vote du budget primitif ;

VU la note de présentation du budget jointe en annexe ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Marc BAUER, Président de la Régie des Pistes



Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité

ADOPTÉ le budget primitif 2019 pour le budget annexe **REGIE DES PISTES ET DE LA SECURITE** arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissements	Reste à réaliser	TOTAL
Recettes	7 686 486 €	1 567 099 €		9 253 585 €
Dépenses	7 686 486 €	1 466 781 €	100 318.71	9 253 585 €



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Marc BAUER

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.